

M. le Président: La députée de Mount Royal.

Mme Finestone: Pardon monsieur le Président. Je pensais que vous ne m'aviez accordé qu'une question.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a répondu de la même façon le 9 juin dernier puis dans une lettre en date du 29 décembre. Je lui rappelle donc que j'attends sa réponse depuis près d'un an.

L'ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre ce qui est advenu des allégations au sujet de Kurt Waldheim et de l'étude entreprise à ce sujet de concert avec d'autres pays. Pourrait-il nous fournir maintenant les renseignements les plus récents?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, étant donné la remarque préliminaire de la députée avant de poser sa deuxième question, je suis tenté de lui dire que je n'ai qu'une seule réponse.

Ma réponse est celle que je lui ai donnée. Nous effectuons une enquête. Nous avons communiqué avec des représentants aux Nations Unies et nous sommes en contact avec des représentants d'autres pays. Comme elle le sait, car elle s'est toujours intéressée à la question, sa question exige une réponse plus détaillée que je ne possède pas en ce moment. Toutefois, je l'obtiendrai et la lui transmettrai.

M. le Président: Ce sera la dernière question.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE UNE MODIFICATION AFIN DE FACILITER L'ACCÈS AUX AGRICULTEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État à la Commission canadienne du blé qui a signalé durant la période des questions que la caisse de stabilisation du grain de l'Ouest était en déficit. Le ministre sait qu'environ 17 ou 18 p. 100 des producteurs ne sont pas inscrits au programme de stabilisation du grain de l'Ouest.

Étant donné que les versements ultérieurs devront être financés par le gouvernement et par les redevances versées par les céréaliers, le ministre envisagera-t-il de modifier la loi afin de faciliter l'accès aux agriculteurs qui ne peuvent pas participer au régime mais qui voudraient le faire?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député soulève un problème qui a de grosses conséquences pour les producteurs qui ne participent pas au programme, surtout si l'on considère les versements record qui sont accordés.

Privilège—M. Holtmann

Nous avons reçu des instances analogues à celles du député. J'examinerai la question sans faute. Je signale par ailleurs au député que nous avons essayé de déterminer comment nous pourrions élargir le programme de façon à ce que tout le monde puisse participer, ce qui correspond à l'esprit de la question que le député a posée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QUE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ SIÉGEANT À HUIS CLOS ONT ÉTÉ DIVULGUÉS

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Je me reporte, pour commencer, à la page 146 de la dix-neuvième édition d'Erskine May, au chapitre X sur les violations de privilège et les outrages. En voici un extrait:

Que les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents présentés à ce comité, mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne devraient pas être publiés par quelque membre de ce comité ou par quelqu'un d'autre.

Voici la suite:

Lorsque la séance est publique, cette règle n'est ordinairement pas appliquée. La publication du compte rendu des délibérations du comité qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera cependant une violation de privilège.

Je prétends qu'il y a eu atteinte à mes privilèges, en me fondant sur le troisième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, qui a été présenté à la Chambre aujourd'hui et dans lequel il est fait état du comportement d'un membre du comité, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

Le rapport nous a appris ce matin que le député de Kenora—Rainy River a en fait divulgué une grande partie de ce qui s'est passé à une séance à huis clos à laquelle j'ai assisté. Il n'a pas réfléchi aux conséquences de son acte.

Je voudrais citer les propos mêmes qu'il a tenus le 25 mars 1987, le lendemain de la séance à huis clos, tels qu'ils paraissent à la page 4540 du *hansard*:

... lorsque les Canadiens élisent des représentants pour exprimer leurs inquiétudes à Ottawa, ils le font dans l'espoir que, au moment opportun, tous les partis s'efforceront d'aboutir à des réalisations constructives. En tant que porte-parole du Nouveau parti démocratique sur les questions autochtones, j'ai pensé et je continue de penser que les querelles partisans et l'esprit de clocher ne servent en rien la cause des Premières nations du Canada.

Ce sont ses paroles. Il a dit de la séance à huis clos:

Hier, on a rappelé ce truisme aux Indiens, aux Inuit et aux Métis du Canada. Dans un immeuble de bureaux anonyme, à huis clos et à l'abri de microphones inquisiteurs, quatre députés ont renié leurs responsabilités envers les peuples autochtones...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) invoque le Règlement.